

COMITES REVOLUTIONNAIRES LIBYENS - COMITES DE DEFENSE DE LA REVOLUTION

Relations de complémentarité révolutionnaires.

Les bons rapports qui existent entre la Libye et le Burkina offrent de riches perspectives de coopération élargie aux structures populaires des deux pays. En effet comité de défense de la révolution (CDR) et comités révolutionnaires libyens (CRL) entretiennent entre eux depuis juillet 1985, des relations de complémentarité révolutionnaires. Cela s'est matérialisé par la mise en place, d'un Bureau de liaison, cadre privilégié d'échanges entre les jeunes des deux pays. Ce Bureau de liaison, créé après la rencontre de travail des 8-9-10 et 11 juillet 1985 découle de la ferme volonté des CDR et des CRL d'harmoniser leur force pour une stratégie de lutte commune. Il vise à entretenir et à consolider une certaine alliance révolutionnaire capable de s'ériger en force pour la consolidation des acquis des deux révolutions. Après la convention créant le Bureau de liaison entre CDR et CRL en juillet 1985, ce dernier, a œuvré à la mise en place d'un programme d'actions en faveur de leurs peuples respectifs. Au rang de ces actions, l'on peut retenir les échanges de délégations et les nombreuses contributions financières et matérielles. S'agissant des échanges de délégations il convient de citer les participations de la jeunesse burkinabè à travers ses CDR aux Fêtes du 15^e anniversaire de la révolution libyenne, à la séance ordinaire du Présidium de l'Organisation de solidarité des peuples d'Afrique et d'Asie et la participation des pionniers au camp d'été en Libye.

Dans l'autre sens l'on peut retenir les participations des Comités révolutionnaires libyens aux manifestations du 4 août 1985, à la construction du stade omnisport du Lycée Zinda, à l'opération ville blanche organisée par le Haut commissariat. Il est également prévu la participation d'une délégation des CRL à la prochaine semaine nationale de la culture. S'agissant des aides matérielles, l'apport de la Jamahiriya au CDR est considérable. En témoignent les 10 mégaphones, les deux véhicules équipés de sonorisation, les 147 bouteilles de gaz, les 467 tenues de combat et les 200 tenues de pionniers offerts par la Libye aux Comités de défense de la révolution par l'entremise du secrétariat général national des CDR.

Au regard de ce qui précède l'on peut dire, sans risque de se tromper, que la création du Bureau de liaison était une nécessité impérieuse pour les deux jeunes parce que, cadre de dialogue, d'échanges d'idées et de points de vue, sphère de rencontres pour le partage des expériences révolutionnaires. Et le bilan des six mois d'existence du Bureau de liaison s'avère positif à plusieurs égards. Sur le plan politique il a contribué au rapprochement des jeunes libyenne et burkinabè autour d'un idéal commun : l'affirmation de la cause révolutionnaire à travers les rencontres qu'il occasionne. Sur le plan économique, il a prouvé, qu'au delà des frontières, des jeunes engagés pour la même cause peuvent s'entraider pour la construction de leur pays respectif. Il ne sera donc pas surprenant d'apprendre un jour que des délégations des Comités révolutionnaires libyens séjournent aux champs collectifs de Wayen au Burkina Faso ou s'activent, aux côtés des CDR, à la construction du barrage de la Kompienga. De même il ne sera pas surprenant de voir des CDR du Burkina Faso aux côtés des Comités révolutionnaires libyens, s'activant harmonieusement sur des chantiers de construction en Libye.

Et notre souhait est de voir se consolider les liens déjà existant entre les CDR et les CRL dans le respect mutuel de la souveraineté de chaque peuple et, en tenant compte des réalités et des spécificités propres à chacune des parties. Eu égard aux engagements des deux structures révolutionnaires, nous osons espérer que la prochaine rencontre de travail du Bureau de liaison prévue en janvier 1986 à Tripoli, permettra de dégager un ensemble de projets vitaux et pour le Burkina et pour la Libye, dans le programme d'activités de 1986.

L'espoir est permis quand on sait que une des règles fondamentales qui régit la convention de juillet 1985 portant création du Bureau de liaison est que **"toute décision prise doit être appliquée"**.

Sita **TARBAGDO**

N.B. Le Bureau de liaison se compose de six membres dont trois Libyens (Les frères Ael Madani Ael Azhari, Salah Zaren et Jiuma Zarzour) et trois Burkinabè (

les cd : Emmanuel Bayé, Mamadou Traoré et Ambroise Silga).